

L'acompte versé par les Comités départementaux en mars de chaque année (75 %) est différé à fin Avril 2021 (50 %)

Les mutations seront facturées au dernier acompte (fin 2021).

La parole est donnée à Corinne VEROLA pour présenter les réflexions et les scénarii du groupe du travail sur le calendrier 2021. Les décisions seront prises par le Comité Directeur après le 20 Janvier 2021.

TROIS SCENARII sont à l'étude :

- 1) Reprise d'activité au 20 Janvier
- 2) Reprise d'activité au dernier week-end de mars
- 3) Reprise d'activité au dernier week-end d'Avril

La discussion est basée sur les priorités de la FFPJP à maintenir :

- Championnats de France de pétanque et de Jeu Provençal 2021
- Coupe de France 2020 et 2021
- Championnats des Clubs (nationaux, régionaux et départementaux 2020/2021)

→ 3 sondages ont été effectués pour ces scénarii :

1<sup>er</sup> sondage : report du championnat de tir en 2022 (90% pour - 10% contre)

2<sup>ème</sup> sondage : faites-vous, dans vos départements des pré-qualificatifs ou secteurs pour vos championnats départementaux ? (CD21 - NON)

3<sup>ème</sup> sondage : Etes-vous pour la suppression de ces pré-qualificatifs ou secteurs (51 % Pour - 49% Contre)

Ces trois scénarii sont étudiés par le Groupe de travail sur le calendrier et plusieurs pistes sont étudiées. La décision finale sera prise par la FFPJP en fonction de la crise sanitaire.

Le président nous enjoint à ne pas faire nos calendriers trop tôt.

Un formulaire de mutation électronique est à l'étude. Toute mutation vers l'Europe doit transiter du Comité Départemental vers la Fédération qui valide ou non cette demande.

Le président a, ensuite, répondu à plusieurs questions sur le budget.

La prochaine visioconférence devrait avoir lieu fin Janvier.